

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Correspondant Prévention Santé-Sécurité au Travail et Environnement

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la qualification

Le (la) correspondant(e) Prévention Santé-Sécurité au Travail et Environnement a pour mission de mettre en place des actions (en matière de santé sécurité au travail et environnement) visant à prévenir et maîtriser les risques professionnels au sein de l'entreprise, en lien avec les différents services et les différentes fonctions.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- *Participation à l'évaluation des risques professionnels ;*
- *Accompagnement dans l'application des méthodologies d'analyses des risques professionnelles, des accidents et des incidents ;*
- *Contribution aux plans d'actions en matière de prévention santé sécurité et environnement ;*
- *Sensibilisation aux consignes et traduction en mode opératoire ;*
- *Vérification que l'entreprise réponde bien aux exigences obligatoires (information et sensibilisation du personnel, vérifications des matériels et de la mise en œuvre des consignes) ;*
- *Participation à des réunions (de travail, d'information) par rapport à une problématique rencontrée ;*
- *Contribution à l'amélioration pour agir en correction (accident du travail), ou en prévention face à un risque.*

1.2. Environnement de travail

La fonction s'exerce dans des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. Elle se développe parfois en complémentarité d'une fonction principale. Elle implique une présence active sur le terrain, auprès des opérateurs et des managers de proximité. Son activité contribue à renseigner le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Les problématiques rencontrées étant variées, le (la) correspondant(e) santé sécurité au travail doit être en mesure d'appliquer une méthodologie d'analyse et de résolution de problème, en s'appuyant sur toutes sources utiles (interlocuteur, documentation ...). L'accent est porté sur un fort rôle opérationnel et technique (présence sur le terrain, contact avec les différentes parties prenantes dont les institutions représentatives du personnel,...) pour faire évoluer les pratiques et les comportements en matière de prévention.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Le (la) titulaire de la qualification Correspondant Prévention Santé-Sécurité au Travail et Environnement (SSE), agit généralement sous la responsabilité d'un(e) responsable de service, à partir de référentiels internes établis.

2. REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU CQPM

2.1. Capacités professionnelles du CQPM

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Capacités Professionnelles	Intitulé des regroupements de capacités professionnelles en unités cohérentes ¹
1- Identifier les situations à risques pour la sécurité, la santé du personnel aux postes de travail	<i>UC 1 : Analyse des situations à risque sur les postes de travail et mise en œuvre d'actions adaptées</i>
2- Analyser le degré des risques et les causes d'incidents ou d'accidents en utilisant les méthodologies préconisées	
3- Réagir face aux situations à risque	
4- Contribuer à la mise en place de consignes et modes opératoires au poste de travail	<i>UC 2 : Mise en œuvre d'actions préventives pour la diminution des risques</i>
5- Mener des actions de sensibilisation et de communication visant à la prévention des risques	
6- Suivre la réalisation de plans d'actions visant à la maîtrise et la prévention des risques	
7- Identifier des pistes d'amélioration à des problématiques santé sécurité au travail et environnement	<i>UC 3 : Amélioration continue sur le champ de la santé sécurité au travail et environnement</i>

¹ Blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP

2.2. Conditions de réalisation et critères d'évaluation des capacités professionnelles du CQPM

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
1-Identifier les situations à risques pour la sécurité, la santé du personnel aux postes de travail	<p>A partir des procédures et documents établis.</p> <p>Sur toutes situations prévisibles ou de constats.</p> <p>Applicable dans tous les secteurs ou service de l'entreprise (ateliers, bureaux, magasins, contrôle, maintenance, logistique).</p> <p>Au moins dans 3 cas.</p>	<input type="checkbox"/> Une réelle démarche active d'identification des situations à risques est en permanence mise en œuvre dans le cadre des fonctions. Elle s'appuie sur : <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance des procédures et documents applicables et de leurs relations avec les exigences légales et réglementaires ; • L'utilisation d'une méthodologie de recueil d'informations (observations, visites, audits) ; • L'écoute des acteurs et l'exploitation des informations transcrites (fiches de suivi, historiques, dysfonctionnements) ; • L'observation et la recherche des situations nécessitant un recadrage ou une amélioration.
		<input type="checkbox"/> Les situations à risques professionnels liés au champ d'intervention sont identifiées, consignées et hiérarchisées en fonction de la gravité et de la probabilité d'occurrence des dommages envisageables fournis. Nota : le calcul est réalisé par un tableur hiérarchisant les priorités.
		<input type="checkbox"/> Les situations d'urgence sont traitées immédiatement (application des procédures, arrêt, alerte, procédures palliatives).
2-Analyser le degré des risques et les causes d'incidents ou d'accidents en utilisant les méthodologies préconisées	<p>A partir des procédures et documents existants dont le DUERP et les documents émis par les IRP.</p> <p>A partir des méthodologies préconisées</p> <p>Applicable dans tous les secteurs ou services de l'entreprise (ateliers, bureaux, magasins, contrôle, maintenance, logistique).</p> <p>Au moins sur un risque et dans le cas d'un incident.</p>	<input type="checkbox"/> La méthode d'analyse utilisée parmi celles préconisées est adaptée à la situation : <ul style="list-style-type: none"> • Les risques sont analysés par leurs effets potentiels (incidence, occurrence, gravité). • Les incidents ou accidents par la recherche des causes originelles (arbre des causes, AMDEC, 5 pourquoi.....)
		<input type="checkbox"/> L'analyse est pertinente et s'appuie sur tous les éléments nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> • Enchaînement logique des questionnements ; • Implication des acteurs concernés et des experts disponibles ; • Qualité du recueil et de la consignation des informations ; • Recherche des informations auprès de différentes sources « référencées ».
		<input type="checkbox"/> Les risques sont correctement appréciés et les causes d'incident ou d'accident sont parfaitement circonscrites en fonction du niveau d'expertise mis à disposition. Les solutions correspondant aux causes sont mentionnées.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
3-Réagir face aux situations à risque	<p>Dans au moins un cas de risque dans chaque domaine Santé-Sécurité (par exemple : accident nécessitant une intervention ou un soin, risques avérés, ...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le non-respect des consignes et pratiques définies par les différents acteurs ou toute situation à risque font l'objet d'une réaction adaptée en fonction du contexte : <ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur l'obligation de respecter ou faire respecter les procédures et l'importance de la prévention ; • Favoriser la prise de conscience du risque ; • Mise en place de mesures conservatoires d'urgence (balisages, arrêts, protections, procédures palliatives,...) ; • Alerte des responsables ; • Consignation des faits ;
4-Contribuer à la mise en place de consignes et modes opératoires au poste de travail	<p>A partir des procédures et documents établis à partir des cadres de référence ou des consignes</p> <p>Dans au moins 2 cas pouvant porter sur un plusieurs ou domaines d'application de l'entreprise (ateliers, bureaux, magasins, contrôle, maintenance, logistique).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le cadre de référence et les procédures sont parfaitement compris et la problématique applicative est bien appréhendée. <input type="checkbox"/> Les consignes ou modes opératoires : <ul style="list-style-type: none"> • traduisent bien les recommandations générales ou les procédures en applications concrètes visant à se prémunir contre les risques ; • sont utilisables en autonomie par les destinataires (document opérationnel, forme adéquate et lisible) ; • répondent aux exigences qualité (traçabilité, charte, rangement,...).
5-Mener des actions de sensibilisation et de communication visant à la prévention des risques	<p>A partir des enjeux et des priorités en fonction de l'actualité de l'entreprise.</p> <p>Les publics et/ou postes cibles ont été identifiés.</p> <p>Les actions sont menées en concertation étroite avec la hiérarchie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les actions de sensibilisation s'appuient sur une démarche structurée et interactive. Les points essentiels sont mis en exergue : <ul style="list-style-type: none"> • Liens par rapport aux textes réglementaires et au cadre de références ; • Notions sur les responsabilités partagées et implications ; • Points de vigilance particuliers : procédures et modes opératoires applicables. <input type="checkbox"/> La bonne compréhension des informations et la mise en application sont vérifiées (présence terrain, audits ou visites, échanges et discussions, ...), si nécessaire les compléments essentiels sont apportés.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>6-Suivre la réalisation de plans d'actions visant à la maîtrise et la prévention des risques</p>	<p>Dans le cas de plans d'action validés visant à prévenir les risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le déroulement du plan d'action est vérifié : <ul style="list-style-type: none"> • Etat des réalisations des différentes étapes selon les conditions et le planning prévu ; • Logiques d'enchaînement ; • Absence de risques supplémentaires induits ; • Conformité du résultat des actions. <input type="checkbox"/> En cas de dérive les actions correctives sont recherchées avec les acteurs et les responsables, la relance des porteurs d'actions ou des alertes sont effectuées. <input type="checkbox"/> L'efficacité du plan d'action est vérifiée par rapport aux objectifs en associant les parties prenantes, les éventuelles modifications sont proposées.
<p>7-Identifier des pistes d'amélioration à des problématiques santé sécurité au travail et environnement</p>	<p>A partir des procédures et des documents existants dont le DUERP et les documents émis par les IRP.</p> <p>A partir de l'historique et du retour d'expérience.</p> <p>Sur toutes situations prévisibles ou constats.</p> <p>Dans tous les secteurs ou service de l'entreprise (ateliers, bureaux, ...).</p> <p>Au moins dans 3 cas concrets traitant les risques professionnels et environnementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La recherche d'amélioration et les propositions d'améliorations opérationnelles aux postes de travail sont avérées dans le cadre de l'activité et prennent en compte : <ul style="list-style-type: none"> • la nature du risque, de ses niveaux d'occurrence et de la gravité potentielle ; • la conformité réglementaire ; • les possibilités de limitations réelles des risques et les moyens à mettre en œuvre : humains, techniques, documentaires, financières, sensibilisation, engagements individuels et collectifs, élaboration de modes opératoires, budgets, ... ; • la réalisation de tests réguliers et retour d'expérience en vue d'amélioration.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² sous le contrôle du groupe technique paritaire « Qualifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les capacités professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération, au regard des critères observables et/ou mesurables d'évaluation.

4. MODALITES D'EVALUATION

4.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressources, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

4.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des capacités professionnelles

L'évaluation des capacités professionnelles est assurée par la commission d'évaluation. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des capacités professionnelles du référentiel de certification sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.